

AVANTAGE FINANCIERS ACCORDES AUX FONCTIONNAIRES/ENSEIGNANTS

Types d'agent	MONTANT ANNUEL DES AVANTAGES FINANCIERS ACCORDES AUX ENSEIGNANTS				TOTAL		MONTANT ANNUEL DES AVANTAGES FINANCIERS ACCORDES AUX FONCTIONNAIRES		TOTAL	
	Prime de rentrée et de bibliothèque	Prime spécifique fonction enseignante	Prime spécial sur salaire	Indemnité forfaitaire convertie en point d'indice (290 pour les A et 195 pour les B, C, et D)	Annuel	mensuel	Prime spéciale sur salaire	Indemnité forfaitaire convertie en point d'indice (290 pour les A et 195 pour les B, C et D)	Annuel	mensuel
Catégorie A1	150 000	120 000	78 000	360 000	708 000	59 000	78 000	360 000	438 000	36 500
Catégorie A2	150 000	120 000	78 000	360 000	708 000	59 000	78 000	360 000	438 000	36 500
Catégorie B	150 000	96 000	78 000	240 000	564 000	47 000	78 000	240 000	318 000	26 500
Catégorie C	150 000	96 000	102 000	240 000	588 000	49 000	102 000	240 000	342 000	28 500
Catégorie D	150 000	96 000	102 000	240 000	588 000	49 000	102 000	240 000	342 000	28 500

Autre avantage financier calculable à partir de l'indice de chaque agent de la fonction publique : l'échelonnement indiciaire a augmenté de 30 points à partir du mois de juillet 2015.